

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 906

12 avril 2008

SOMMAIRE

Alpha Investissements S.A.	43443	Immobilière Argile S.A.	43452
Altmunster Investment S.A.	43451	International Mediterranean Shipping Hol- dings S.A.	43459
Altrum Sicav	43451	Investec Global Strategy Fund Limited ...	43445
Anceau Finance S.A.	43449	IWAY S. à r.l. (Intelligent Way Solution S. à r.l.)	43481
Annibal Holding S.A.	43448	Lakumo Holding S.A.	43451
A-TV Worldwide Marketing S.A.	43456	Lux Foods S.A.	43454
Aunid S.A.	43458	Mabilux S.A.	43481
Bagi Holding S.A.	43448	Mathur	43457
Belgard S.A.	43481	Melcombe Finance S.A.	43454
Biopart S.A.	43443	Merck-Finanz AG	43442
Bulaxie Participations S.A.	43459	Mobility International Holding S.A.	43447
Caragana S.A.	43442	Montague Development S.A.	43450
Carmignac Portfolio	43460	Montaigne Investissement S.A.	43448
Carry European Markets	43444	M.T.H. Finances S.A.	43456
Cigogne Fund	43458	Niramore International S.A.	43445
Cigogne Fund	43460	Ofi Lux	43488
Confira Financière S.A.	43447	Parli Invest S.A.	43457
Courtois Investissement S.A.	43450	Parworld	43488
Creaction 4	43454	Paser Participations Holding S.A.	43459
Dakumo Holding S.A.	43449	Picadilly Development S.A.	43453
EAB Property Investment S. à r.l.	43484	Pricourt International S.A.	43445
Eremis Holding S.A.	43449	Scheffer Participations S.A.	43453
Eyemaxx Private Equity Developer S.C.A., SICAR	43461	Sinbelux S.A.	43455
Farki Invest S.A.	43450	Standard International Holdings S.A.	43442
Financière Hamptons S.A.	43447	Synerfin	43456
Finbelux S.A.	43455	TP Luxembourg S.A.	43457
Fiver S.A.	43443	Trinity Strategies S.A.	43453
Flanagan Holding S.A.	43484	UBS (Lux) Institutional Sicav II	43452
Gestifactus S.A.	43444	United Ocean Lines S.A.H.	43484
Goredipa S.A.	43457	Walnut	43458
Gtech Global Services Corporation Limi- ted (Luxembourg Branch)	43460	W.A. S.à r.l.	43480
Horfut S.A.	43455	Xademux Luxembourg Holding S.A.	43444

Standard International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 39.445.

All Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held at the registered office in Luxembourg, on 2 May 2008 at 9.30 am.

Agenda:

1. report of the Board of Directors; report of the Statutory auditor; approval of the annual accounts for the year ended 31 December 2007; approval of the consolidated accounts for the year ended 31 December 2007;
2. allocation of net results;
3. discharge to the Directors and the Statutory auditor with respect to the performance of their duties for the year ended 31 December 2007;
4. ratification of the cooptation of Mrs Jenny KNOTT on the Board of Directors and ratification of resignation of Mr Denis Frank DUGMORE from the Board of Directors the 15 March 2008;
5. miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2008038528/1017/19.

Merck-Finanz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 9.108.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 02 mai 2008 à 11h00 au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nomination statutaire;
5. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2008038530/1017/16.

Caragana S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 26.100.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 mai 2008 à 08.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008043765/755/19.

Biopart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 57.504.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le lundi 5 mai 2008 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008042971/755/20.

Alpha Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 66.531.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mercredi 7 mai 2008 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008043764/755/20.

Fiver S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 39.018.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mardi 6 mai 2008 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,

43444

- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008043766/755/19.

Xademu Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 26.761.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *May 2nd*, 2008 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Liquidator.
2. Appointment of an Auditor to the liquidation.
3. Fixation of the liquidation date.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008046562/795/14.

Gestifactus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.235.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *5 mai 2008* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge accordée à l'Administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
8. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008045541/10/20.

Carry European Markets, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 74.793.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *5 mai 2008* à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;

6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008045543/10/18.

Niramore International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 44.463.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2008 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008046563/795/15.

Pricourt International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 68.458.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 mai 2008 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008045544/10/18.

Investec Global Strategy Fund Limited.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Shareholders of the Company convened for 11 April 2008 has been adjourned and will be reconvened on 13 May 2008 at 10.30 a.m. (Luxembourg Central European Time) and will be held at Arendt & Medernach, 14, rue Erasme in Luxembourg before a notary for the purpose of considering and, if thought fit, passing Resolutions in relation to the following agenda:

Agenda:

1. Ratification of the domicile transfer from Guernsey to Luxembourg with effect as of midnight on the day immediately prior to the Effective Date.
2. Ratification of the decision to substitute the Company's Memorandum and Articles of Association in their entirety with the new Articles of Incorporation of the Company with effect as of midnight on the day immediately prior to the Effective Date to register the Company under the name of Investec Global Strategy Fund, as a public limited company under Luxembourg law within the meaning of the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, organised as an investment company with variable share capital (Société d'Investissement

- à Capital Variable) within the meaning of the provisions of Part I of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended with effect as of midnight on the day immediately prior to the Effective Date.
3. Appointment of KPMG S.à.r.l. as the auditor of the Company with effect as of the day immediately prior to the Effective Date.
 4. Acknowledgement of the agreed upon procedures report of KPMG Audit S.à r.l. on the net asset value as at the day immediately prior to the Effective Date and acknowledgement of the issued share capital of the Company.
 5. Determination of 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg as the address of the Company in Luxembourg.
 6. Appointment of the following Director of the Company: Claude Niedner.
 7. Authorisation of any one Director to undertake all necessary steps in relation to the registration of the Company with the companies register in Luxembourg upon receipt of a confirmation of removal of the Company from the companies register in Guernsey.

By order of the Board.

Investec Asset Management Guernsey Limited
Secretary

Note:

(1) A Shareholder entitled to attend and vote at the Meeting is entitled to appoint one or more proxies to attend and, on a poll, to vote instead of him. The proxy need not be a Shareholder in the Company.

Please note the following:

(A) If you have completed and signed a proxy form for the Extraordinary General Meeting held on 11 April, 2008 then no further action is required on your part as the proxy form can be used and will continue to be valid for this Meeting;

(B) If you would like to change your vote, then you may do so, by completing and signing a new proxy form or by attending the Meeting in person. New proxy forms can be downloaded from:

<http://www.investecassetmanagement.com/proxyform>

or for Hong Kong investors:

<http://www.investecfunds.com.hk/english/news/notification/ProxyForm.pdf>

or by contacting the relevant Investec Fund Centre on the numbers indicated on the covering letter;

(C) If you have not yet completed a proxy form, then you may do so, by completing and signing the proxy form sent to you for the Extraordinary

General Meeting held on 11 April, 2008 or by completing a new proxy form. New proxy forms can be downloaded from:

<http://www.investecassetmanagement.com/proxyform>

or for Hong Kong investors:

<http://www.investecfunds.com.hk/english/news/notification/ProxyForm.pdf>

or by contacting the relevant Investec Fund Centre on the numbers indicated on the covering letter.

(2) The new proxy forms and the power of attorney or other authority (if any) under which it is signed or a notarially certified copy of such power of attorney, in order to be valid, must be returned before 10.30 am Sunday 11th May, 2008 (Luxembourg Central European Time) to the following offices of the Manager or by facsimile to +44 1481 715265:

Investec Asset Management Guernsey Limited

PO Box 250

La Plaiderie

St Peter Port

Guernsey GY1 3QH

(3) For each of the Resolutions, to be passed, they must receive the support of a majority of at least two-thirds of the total number of votes cast for or against each Resolution.

(4) In view of the importance of the re-domiciliation proposal, voting at the Meeting will be conducted on the basis of a poll ordered by the Chairman of the Meeting, so that the Shares held or represented at the Meeting in respect of which votes are cast will determine the outcome of the vote, and not the number of persons at the Meeting. On a poll, each Shareholder (whether present in person or by proxy) has one vote for every share held by him. A Shareholder entitled to more than one vote on a poll need not, if he votes, use all his votes or cast all the votes he uses in the same way.

(5) Shareholders present at the Adjourned Extraordinary General Meeting in person or represented by proxy will constitute a quorum regardless of the number or value of Shares held by them.

(6) Once passed by the requisite majority, the Resolutions will be binding on all Shareholders, irrespective of how or whether they voted.

Référence de publication: 2008045588/250/71.

Confira Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 71.940.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2008 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008045546/10/18.

Mobility International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 73.861.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 mai 2008 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008045548/10/18.

Financière Hamptons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 94.750.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2008 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2008046565/795/17.

Annibal Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 35.593.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nominations statutaires
2. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008046569/795/13.

Bagi Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.832.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2008 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2008046568/795/18.

Montaigne Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 89.783.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 avril 2008 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008035333/10/19.

Eremis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 4.664.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008046566/795/15.

Dakumo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.141.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 2, 2008 at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2007
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008046567/795/16.

Anceau Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 89.782.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 avril 2008 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008035334/10/19.

Farki Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.260.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 22, 2008* at 5:00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2007
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008040791/795/15.

Courtois Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 124.509.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *24 avril 2008* à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008035332/10/18.

Montague Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 124.512.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *24 avril 2008* à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008035335/10/18.

Lakumo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 58.143.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 2, 2008* at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2007
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008046564/795/16.

Altmunster Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 11, Plateau Altmünster.
R.C.S. Luxembourg B 107.260.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, le *30 avril 2008* à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008046570/534/17.

Altrum Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 81.918.

Die Aktionäre der ALTRUM SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *21. April 2008* um 14.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2007 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2007 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung

gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Vertreter in der Schweiz:

DZ PRIVATBANK (Schweiz) AG

Münsterhof 12

CH-8022 Zürich

Zahlstelle:

DZ PRIVATBANK (Schweiz) AG

Münsterhof 12

CH-8022 Zürich

Diesen Zusatz bitte nur für die Publikationen in der Schweiz am Ende des zu veröffentlichenden Textes anfügen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008040806/755/34.

Immobilière Argile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.262.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 avril 2008 à 16:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008040794/795/15.

UBS (Lux) Institutional Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.356.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag, den 21. April 2008, um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Januar 2007.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 15. April 2007, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008041391/755/25.

Picadilly Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 89.780.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 avril 2008 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008035336/10/19.

Scheffer Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 41.858.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 22 avril 2008 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008041493/1023/17.

Trinity Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 124.511.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 avril 2008 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008035337/10/18.

Melcombe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 124.510.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 24 avril 2008 à 9.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008035338/10/18.

Lux Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 10.770.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 23 avril 2008 à 11.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008036336/755/19.

Creaction 4, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.944.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi 25 avril 2008 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008036587/755/19.

Horfut S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.953.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 avril 2008 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008036588/755/19.

Finbelux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.948.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 avril 2008 à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008036589/755/19.

Sinbelux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.968.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 avril 2008 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008036591/755/19.

A-TV Worldwide Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.996.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 21, 2008* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2007
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Acceptance of the resignation of a Director and appointment of his replacement
6. Special discharge of the resigning Director for the exercise of his mandate until the date of resignation
7. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008040787/795/19.

M.T.H. Finances S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 74.231.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *22 avril 2008* à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite des activités de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008039418/755/20.

Synerfin, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.574.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 23, 2008* at 4:00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results at December 31, 2007

3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement
6. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation
7. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008040801/795/19.

**Parli Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. Goredipa S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 38.814.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu exceptionnellement le 23 avril 2008 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008040799/795/16.

TP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 110.281.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 21, 2008 at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2007
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008040803/795/15.

Mathur, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 46.760.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 22 avril 2008 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008041440/534/15.

Cigogne Fund, Fonds Commun de Placement.

Règlement de gestion modifié en mai 2007 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.
CIGOGNE MANAGEMENT S.A.
Signature
Le Mandataire

Référence de publication: 2008037840/2948/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02837. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Walnut, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 51.537.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 23 avril 2008 à 14.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008041443/534/15.

Aunid S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 49.722.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 21 avril 2008 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur.
5. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008041451/1023/18.

International Mediterranean Shipping Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 17.439.

—
CLOTURE DE LIQUIDATIONS

Par jugement du 6 mars 2008, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

INTERNATIONAL MEDITERRANEAN SHIPPING HOLDINGS S.A. (RCS B 17.439) - L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, siège dénoncé le 01.12.2004.

Les livres et documents sociaux desdites sociétés sont déposés à l'adresse L-2551 Luxembourg, 133, av. du X Septembre, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Ces mêmes jugements ont mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e Dogan DEMIRCAN

Le liquidateur

Référence de publication: 2008039602/289/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03290. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

Bulaxie Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 45.090.

—
Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 22 avril 2008 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008041456/1023/16.

Paser Participations Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.287.

—
Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 21 avril 2008 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2007.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008041465/1023/16.

Carmignac Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.409.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le 21 avril 2008 à 15h00 au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clos le 31 décembre 2007.
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour tenir valablement l'assemblée, aucun quorum de présence n'est requis. Les décisions seront votées à la majorité des deux tiers des actions représentées à l'assemblée.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire connaître leur intention de prendre part à l'assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs au moins avant la réunion.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008041514/755/22.

Cigogne Fund, Fonds Commun de Placement.

Règlement de gestion coordonné en mai 2007 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

CIGOGNE MANAGEMENT S.A.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008037842/2948/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00175. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Gtech Global Services Corporation Limited (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8070 Bertrange, 10A, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 100.171.

Les comptes annuels de la succursale luxembourgeoise au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008039239/578/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04424. - Reçu 120,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

Eyemaxx Private Equity Developer S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.135.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of February.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Eyemaxx Corporate Finance Management S.à.r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Registry, hereinafter the "General Partner", in accordance with Article 15 of these articles of incorporation,

here represented by Ms Laure Mersch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Vienna, Austria, on 28 January 2008.

(2) Eyemaxx Corporate Finance GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Austria, having its registered office at Parkring 12a/Stiege 8/OG 7, 1010 Vienna, Austria, registered with the Trade and Companies Registry under number FN 295378 F,

here represented by Mrs Laure Mersch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Vienna, Austria, on 28 January 2008.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions or S.C.A.), as defined by the Company Act, as an investment company in risk capital with variable capital, qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) as defined by the Law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital (the "SICAR Law") which they declare organized among themselves and these articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions or S.C.A.), as defined by the Company Act, qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), as defined by the SICAR Law under the name of Eyemaxx Private Equity Developer S.C.A., SICAR, the "Company".

The Company shall be governed by the SICAR Law.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner (as defined in Article 15 below). Within the same town, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Term of the Company. The Company was incorporated for a term of 5 (Five) years from the First Issuance Date as defined in the prospectus of the Company (the "Prospectus"). The term of the Company is subject to extension by decision of the General Partner for up to 1 (One) additional period of one year. The General Partner shall dissolve the Company at expiry of the term of the Company. The General Partner may also, at its own initiative, dissolve the Company at any earlier date, subject to the consent of the Shareholders obtained pursuant to the quorum and majority conditions required for amendment of these articles of association, and informing the Custodian thereof prior thereto.

In addition, the Company will be dissolved in any one of the following events:

(a) If the registration of the Company on the list of approved SICARs held by the Luxembourg supervision authority is refused or withdrawn on a final basis;

(b) if the amount of the net assets of the Company remains below EUR 1,000,000 (One Million Euros) for a period of 120 (One Hundred and Twenty) days;

(c) should the agreement between the Custodian and Company be terminated by either party and if no other custodian is proposed by the Company to replace the Custodian within the time frame agreed contractually and stipulated in the Prospectus;

(d) if the General Partner is dissolved or subject to insolvency or liquidation proceedings or if the General Partner ceases to be in business for any reason whatsoever. In this event, the Company will not be dissolved if the Shareholders decide with a majority of 2/3 (Two-third) of the Class A Shares to continue the Company and transfer its management to a new general partner. Any new general partner must adhere to the rules that have been accepted by the present General Partner. The Custodian shall be kept informed and may, as the case may be, renounce carrying out its duties as custodian of the Company.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it, directly or indirectly, in risk capital within the widest meaning permitted under the article 1 of the SICAR Law.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

The Company may contract any form of borrowings and issue bonds, debentures and any other debt instruments. The Prospectus will be updated if the Company decides to issue bonds.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transactions which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the SICAR Law.

Art. 5. Liability. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Class A Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 6. Determination of the investment objectives. The General Partner shall determine the investment objectives of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 7. Share capital.

7.1 SUBSCRIBED SHARE CAPITAL

(a) The minimum capital of the Company, which must be achieved within 12 (Twelve) months after the date on which the Company has been authorized as a SICAR under Luxembourg law, is EUR 1,000,000 (One Million Euros).

(b) The share capital of the Company shall be represented by the following four classes (the "Classes") of Shares:

(i) "Management Shares" or "Class M Shares": a Class of Shares of no par value subscribed by the General Partner as unlimited shareholder (*associé gérant commandité*) of the Company in accordance with the provisions of the Prospectus and of these articles of association;

(ii) "Class A Shares": a Class of Shares subscribed by limited shareholders (*actionnaires commanditaires*) of the Company in accordance with the provisions of the Prospectus and of these articles of association;

(iii) "Class C Shares": a Class of Shares reserved to and to be subscribed by the General Partner as a limited shareholder (*actionnaire commanditaire*) of the Company in accordance with the provisions of the Prospectus and of these articles of association;

(iv) "Class D Shares": a Class of Shares issued in the event of default of payment by a Shareholder of amounts committed and owed.

(c) The Company is incorporated with a subscribed share capital of EUR 31,000 (Thirty-One Thousand Euros) divided into one Management Share of no par value and 30,999 (Thirty Thousand Nine Hundred Ninety-Nine) Class A Shares of no par value. The Class A shares subscribed during subsequent closings are issued at the subscription price of EUR 1 (One Euro) per share or at the net asset value per share, whichever is greater and a respective share premium if need be.

7.2 AUTHORISED SHARE CAPITAL

The General Partner may issue further shares of any Class.

The General Partner may also create additional classes of Shares in accordance with the provisions of these articles of association and the Prospectus and depending on the approval of a general meeting of Shareholders subject to a quorum of 90 (Ninety) per cent of the share capital of the Company and a majority requirement of 75 (Seventy-Five) per cent of the Shareholders present or represented at the meeting.

The authorised capital is set at a maximum amount of EUR 30,700,000 (Thirty Million Seven Hundred Thousand Euros) with regard to the share classes provided for in the provisions of these articles of association and the Prospectus (Class M Shares, Class A Shares, Class C Shares and Class D Shares).

Art. 8. Shares.

(a) The Class A Shares in the Company are exclusively restricted to institutional investors, professional investors or any other investor:

(i) having declared in writing to adhere to the status of well-informed investor (*investisseur averti*); and

(ii) investing at least EUR 125,000 (One Hundred and Twenty-Five Thousand Euros) in the Company; or

(iii) benefiting from an assessment, by a credit institution, another professional of the financial sector subject to rules of conduct within the meaning of Article II of Directive 93/22/EEC, or a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying its expertise, experience and knowledge to assess an investment in risk capital adequately (a "Well-Informed Investor") within the meaning of the SICAR Law. This restriction is not applicable to the General Partner which may hold one Management Share without falling into one of these categories.

(b) All Shares shall be issued in registered form only.

The Shares shall be registered in the Register.

The inscription of the Shareholder's name in the Register evidences its right of ownership of such registered Shares, Share Certificates in registered form may be issued at the discretion of the General Partner and shall be signed by the General Partner. Such signature may be either manual or printed, or by facsimile. All Shares shall be issued in registered form. The Register shall be kept by the Transfer Agent and Registrar, in the name of the Company, and this Register shall contain the name of each Shareholder, its residence, registered office or elected domicile as indicated to the Company and the number and Class of Shares it owns.

Shareholders must inform the Company of the address to which all notices concerning the Company must be sent. This address must be indicated in the Register. Shareholders may, at any time, change the address indicated in the Register by written notice sent to the registered office of the Company or to any other address indicated by the Company.

(c) If a Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that its Share Certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at his request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Company may determine subject to applicable provisions of the Company Act. At the issuance of the new Share Certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share Certificate in place of which the new one has been issued shall become void. Severely damaged Share Certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The severely damaged certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its election, charge the Shareholder for the costs of a duplicate or for a new certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

(d) Each entire Management Share, Class A Share and each Class C Share grants the right to one vote at every meeting of Shareholders and at, for each Class of Shares, separate meetings of the holders of Shares of each of the Classes, if any.

(e) Fractional Class A and C Shares may be issued up to 4 (Four) places after the decimal and shall carry rights in proportion to the fraction of a Class A Share respectively C Share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent that their number is such that they represent a whole Class A Share respectively C Share, in which case they confer a voting right.

The Company only recognizes one owner per Share. If one or more Share(s) are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all Persons claiming a right to such Share(s) must appoint a single attorney to represent such Share(s) in respect of the Company. Failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 9. Transfer of shares.

9.1. TRANSFERABILITY

(a) Any sale, assignment, transfer, exchange, contribution, pledge, charge, capital gains sharing agreement, other disposition or encumbrance, or universal transfer of assets and liabilities, in any form whatsoever, by a shareholder (a "Transfer") of the Shares shall be made in accordance with the Luxembourg law and these articles of association and subject in particular to the restrictions provided for in these articles of association.

(b) Any Share Transfer made in breach of the provisions of this article 9 shall be null and void and of no force or effect against the Company and the Shareholders. Transfers which are null and void and of no force or effect shall not be recorded in the Register and, until remedied, all the rights and obligations attached to the Shares will be exercised and enforced by the transferor holding the Shares in question, without prejudice to any liability it may incur with respect to the Company or to the other Shareholders.

The Company restricts or objects to the ownership of Shares in the Company by any Person not meeting the conditions of Well-informed Investor.

For this purpose the Company:

- refuse to issue Shares and to register the Transfer of Shares where it appears that this issue or Transfer would or could have the effect of allotting ownership of shares to any Person not meeting the conditions of Well-informed Investor;
- proceed with the enforced redemption of all or some of the Shares if it appears that a Person does not meet the conditions of Well-informed Investor.

9.2. TRANSFER OF THE MANAGEMENT SHARE

The Management Share held by the General Partner is not transferable to any Person without the consent given at a general meeting of Shareholders in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of these articles of association as provided under Article 26 below.

9.3. TRANSFER OF CLASS A SHARES

9.3.1. Notice of the Transfer

(a) Any Shareholder planning to transfer Class A Shares (a "Planned Transfer") to a Shareholder or to a third party must notify the General Partner of this Planned Transfer by registered letter with acknowledgement of receipt (the "Transfer Notice").

(b) The Transfer Notice must include the following information in order to be taken into account under the provisions of this article 9:

- (i) the number of Class A Shares the Transfer of which is planned (the "Transferred Shares");
- (ii) the price at which the Transferee proposes to purchase the Transferred Shares; and
- (iii) the company name, postal address and tax domicile of the transferor and of the transferee.

9.3.2. Unrestricted Transfers

Provided that the transferor sends a Transfer Notice to the General Partner at the latest 15 (Fifteen) days prior to the date planned for the Transfer, any Class A Share Transfer by a Shareholder.

(i) to an Affiliate of this Shareholder, or

(ii) in the event that the Shareholder in question is an investment fund, to its management company or to any investment fund which is managed and/or advised by its management company or which is managed and/or advised by the parent company of its management company (the "Affiliated Entity") shall be unrestricted.

For the purposes of these articles of association, an entity is the parent company if, directly or indirectly, it:

(i) holds the majority of the voting rights of this entity; or

(ii) is a shareholder or partner of this entity and has the right to appoint the chairman, the majority of its board of directors or the majority of its supervisory board, as the case may be; or

(iii) is a shareholder or partner of this Person and controls, alone or pursuant to an agreement with other shareholders or partners, the majority of the voting rights of this Person or has the right to appoint the chairman, the majority of its board of directors or the majority of its supervisory board, as the case may be.

The General Partner shall however have the right to prohibit any Transfer which would have the effect of creating a regulatory and/or tax problem for the Company, the General Partner or any of the Shareholders of the Company.

If there are at least two successive Transfers of the same Shares to affiliates or to Affiliated Entities, any Transfer after the first Transfer shall only be unrestricted if the proposed Transferee is an affiliate or an Affiliated Entity of the transferor in the first Transfer.

In any Transfer to an affiliate or to an Affiliated Entity, if, at any time whatsoever, the Transferee in question ceases to be an affiliate or an Affiliated Entity of the transferor, then the Transferee must, if the General Partner so requests of it, transfer all the Shares which had been transferred to it back to the transferor as soon as possible.

9.3.3. Approval

(a) Prior approval of the Class A Share Transfer - In order to maintain the unity of the Company's Shareholders, it is agreed to that the Class A Shares cannot be the subject of a Transfer by their holders to any Person, whether or not a Shareholder, without the prior approval of the General Partner.

(b) Decision of the General Partner - The decision of the General Partner whether to give its approval is notified to the transferor. Failing notice of a decision within 15 (Fifteen) days following the date of the Transfer Notice shall be deemed a refusal to give approval. The decision does not have to be reasoned.

(c) Completion of an approved Transfer - In the event that a Planned Transfer is approved under the conditions provided for above, the transferor having notified it must make the approved Transfer, strictly in the terms and within the period specified in the approval, or, if no period was specified, within 60 (Sixty) days following the date of the approval notice. Should the transferor fail to complete the Transfer within this period, it must again, prior to any Class A Share Transfer, comply with the provisions of these articles of association.

Should it happen that the transferor is unable to complete, within this period, the Transfer planned and approved under the conditions provided for above, neither the Company nor any of the Shareholders shall be bound to redeem the Shares in question nor shall either have to indemnify the transferor in any manner whatsoever, nor shall the General Partner approve any other Planned Transfer notified by the transferor subsequently.

9.3.4. Indemnification

Each transferor agrees to pay all expenses, including legal fees, incurred by the Company or the General Partner relating to the Transfer, unless the Transferee accepts to bear such expenses. The General Partner may also receive remuneration from the transferor, negotiated by mutual agreement, if the latter requires its assistance to find a Transferee for its Share.

9.3.5. Miscellaneous

Notwithstanding any provision to the contrary contained in these articles of association, a Transferee shall only have the right to become a Shareholder replacing the transferor if:

a) the Transferee signed the documents required by the General Partner in order to acknowledge the undertaking of the Transferee to meet any call for capital to the extent of the amount of the transferor's commitment which the General Partner remains entitled to call pursuant to the Subscription Agreement signed by the transferor (the "Undrawn Com-

mitment") as well as all other documents reasonably required by the General Partner to establish the Transferee's consent to be bound by all the provisions of these articles of association, and any other documents reasonably required by the General Partner with a view to admitting the transferee as a Shareholder of the Company, in particular having accepted in writing to take over all the obligations of the transferor with respect to the Company,

(b) the Transferee is an institutional investor, professional investor or Well-informed Investor within the meaning of the SICAR Law,

(c) the transferor or the Transferee paid the Company or the General Partner all the expenses referred to in Article 9.3.4.

The General Partner shall refuse to register the Transferee as a Shareholder in the Register so long as the conditions of the previous paragraph are not met.

Any Transfer shall be entered into the relevant Register; such inscription shall be signed by the General Partner or by any other person(s) appointed for this purpose by the General Partner.

Art. 10. Issue of shares. Potential shareholders shall be proposed to subscribe or to commit to subscribe to Class A Shares on one or more dates or periods as determined by the General Partner and which shall be indicated and more fully described in the Prospectus.

The SICAR may restrict or oppose the ownership of SICAR's Shares to any individual or legal entity.

In particular, the SICAR will restrict ownership of Shares of the SICAR by any Person not meeting the conditions of non Well-informed Investor.

In this respect, the SICAR may do the following:

- refuse the issuance of Shares and registration of transferred Shares when it appears that the issue or transfer would or may have the consequence of assigning the economic property of Shares to a non Well-informed Investor;
- request, at any time, any person whose name appears in the Register or any other person who requests to transfer Shares to it, to provide to it all commitments, guarantees or information confirmed by certificates that it may deem necessary, in order to determine whether or not, and to what extent and in what circumstances, these Shares belong or will belong as economic property to a non Well-informed Investor; and
- deny, at any general Shareholders' meeting of, the right to vote to any non Well-informed Investor.

Under any circumstances that may adversely affect the interests of Shareholders, notably the risk of undermining the stability or continuity of the investment strategy, the General Partner may refuse a subscription request. The reason for such a refusal must not be justified.

Payments for subscriptions to Class A Shares and Class C Shares shall be made in whole or in part on the dates indicated in the Prospectus. The form of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the General Partner in accordance with the provisions of the Prospectus and the subscription agreement signed by the Shareholder.

The General Partner acting on behalf of the Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company and provided that such securities or other assets comply with the investment policy and strategy of the Company. Any expenses incurred for contribution in kind shall be borne by the contributing investor.

Art. 11. Redemption of shares. The Company is a closed-ended company and, accordingly, unilateral redemption or liquidation requests at the initiative of the Shareholders cannot be accepted by the Company.

The Company can nonetheless redeem Shares on a compulsory basis if a Shareholder ceases to be, or is found not to be, a Well-informed Investor.

The General Partner may redeem at its own and entire discretion the shares at the net asset value of the Company or a price different from the net asset value of the Company.

Under the responsibility and upon proposal of the General Partner and with the approval of the holders of Class A Shares concerned, redemptions may be effected in kind. Limited Shareholders are free to refuse the redemption in kind and to insist upon cash redemption payment in the reference currency of the Company. Where the holders of Class A Shares agree to accept redemption in kind they will, to the extent possible, receive a representative selection of the Company's holding in securities and / or cash pro rata to the number of shares redeemed. The value of the redemption in kind will be certified by an auditor's certificate drawn up in accordance with the requirements of Luxembourg law. Any expenses incurred for redemptions in kind shall be borne by the Company.

The Shares redeemed by the Company will be cancelled.

Art. 12. Late payment and default of payment. Default of payment of Further Drawdowns by a Shareholder (the "Defaulting Shareholder") will be treated such that such Shareholder ceases to receive any distribution and to participate in any vote of the Shareholders, unless such Shareholder remedies the default of payment less than one month after having received formal notice to do so. Furthermore, any delay in payment of the amounts owed under a Further Drawdown will entail the payment of interest in favour of the Company, automatically and without any formalities whatsoever being

necessary. Lastly, the General Partner may sell the Shares held by the Defaulting Shareholder, convert the Class A Shares held by the Defaulting Shareholder into Class D Shares, or redeem the Shares of the Defaulting Shareholder.

In the event of compulsory redemption the Shares will be redeemed at a price equal to 50% (Fifty per cent) of the lesser of the two following amounts:

- the amounts paid up by the Defaulting Shareholder under the Class A Shares, or
- the net asset value of the Class A Shares redeemed.

The Shares redeemed by the Company will be cancelled.

Art. 13. Determination of the net asset value of shares. The valuation of the assets of the Company is based on the fair market value estimated in good faith.

The net asset value of the Shares is determined in its reference currency. It shall be determined on each calculation day by dividing the net assets attributable to the Company by the number of shares then outstanding. The net assets of the Company are made up of the value of the assets attributable to the Company less the total liabilities attributable to the Company and calculated at such time as the board of directors shall have set for such purpose.

The value of the assets of the Company shall be determined as follows:

(a) The value of the Company is determined using the criteria corresponding to the valuation guidelines and principles set out in the latest agreed version of the Valuation Guidelines for Private Equity and Venture Capital published by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA) and in compliance with accounting regulations applicable on the Calculation Date, for any other assets than real estate.

(b) The properties registered in the name of the Company or one of its real estate subsidiaries are valued at least once a year by one or more independent property valuers who are appointed by the General Partner and/or the management of the underlying special purpose vehicle and have specific experience in the field of property appraisals. Furthermore, during each issue or redemption of Shares, the board of directors of the General Partner will assess the real estate assets taking into account the latest available valuations from independent valuers.

This assessment based on market value will take into account current and foreseeable income, expenses, taxes and other obligations or the likely realisable value of the buildings concerned as well as any other element that the independent property valuer deems relevant. In case of disagreement on the value assigned by an independent property valuer, the General Partner may request a second opinion from another independent valuer. The appraisal value established at the end of a given financial year may be used for the entire duration of the following financial year, unless an issue of Shares or a change in the general economic situation or the condition of the buildings requires a new appraisal to be performed under the same terms as the yearly appraisal.

The General Partner may at its sole discretion and at any time have an additional appraisal performed, in whole or in part, if he deems it necessary.

Any outstanding rent payments relating to a prior period are added to the assets and results at their discounted value at market rates, unless the General Partner has reason to believe that they will not be paid.

The Company may not sell a property without the asset having been subject to a valuation by an independent property valuer. However, such an appraisal is not required if the asset is sold no later than six months following its latest valuation.

(c) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the fair value (valeur estimée de réalisation) thereof;

(d) the value of securities which are quoted or dealt in on any stock exchange shall be based on the last available closing prices and, if appropriate, on the average price on the stock exchange which is normally the principal market of such securities, and each security traded on any other regulated market shall be valued in a manner as similar as possible to that provided for quoted securities;

(e) for non-quoted securities or securities not traded or dealt in on any stock exchange or other regulated market, as well as quoted or non-quoted securities on such other market for which no valuation price is available or if the price does not reflect its fair value, or securities for which the quoted prices are not representative of the fair market value, the value thereof shall be determined prudently and in good faith on the basis of foreseeable sales prices;

(f) shares or units in open-ended investment funds shall be valued at their last available calculated net asset value or if the price does not reflect its fair value, the value thereof shall be determined prudently and in good faith on the basis of foreseeable sales prices;

(g) money market instruments are valued at:

- market value plus any accrued interest for instruments having, at the moment of their acquisition by the Company, an initial or remaining maturity of more than 12 (Twelve) months, and
- on an amortised cost basis plus accrued interest for instruments having, at the moment of their acquisition by the Company, an initial or remaining maturity of less than 12 (Twelve) months.

(h) insurance policies are valued at their last available value as communicated by the insurance company or the Board of Directors.

The Company is authorised to apply other adequate valuation principles for the assets of the Company if the aforesaid valuation methods appear impossible or inappropriate due to extraordinary circumstances or events.

If the board of directors considers that the Net Asset Value calculated on a given calculation day is not representative of the fair value (juste valeur) of the Company's shares, or if, since the calculation of the Net Asset Value, there have been significant fluctuations, the Board of Directors may decide to actualise the net asset value on that same day.

The value of assets denominated in a currency other than the reference currency of the Company shall be determined by taking into account the previous day closing rate of exchange.

The net asset value per share of the Company and the issue prices thereof are available at the registered office of the Company.

Art. 14. Suspension of calculation of the net asset value. The General Partner may suspend calculation of the net asset value during:

(i) any period when any of the principal markets or stock exchanges on which a substantial portion of the investments of the Company is quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or

(ii) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets of the Company would be impracticable; or

(iii) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of the assets of the Company or the current prices or values of such assets on any market or stock exchange; or

(iv) any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange.

Art. 15. General partner. The Company shall be managed by Eyemaxx Corporate Finance Management S.à.r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company will not automatically be dissolved and liquidated, provided an administrator, who needs not be a Shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator will convene within 15 (Fifteen) calendar days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of these articles of association, a successor general partner. Failing such appointment, the Company will be dissolved and liquidated.

No appointment of a successor general partner is subject to the approval of the General Partner.

Art. 16. Powers of the general partner. The General Partner is vested with the most extensive powers to complete all administrative and disposal acts falling under the purpose of the Company as described in greater detail in the articles of association and in the Prospectus, including amongst others, the right:

(i) to direct the formulation of investment policies and strategies for the Company;

(ii) to investigate, select, negotiate, structure, purchase, invest in, hold, pledge, exchange, transfer and sell or otherwise dispose of an investment in a portfolio company (an "Investment");

(iii) to monitor the performance of any Investment, to designate members of the board of directors of portfolio companies or to obtain equivalent representation, to exercise all rights, powers, privileges and other incidents of ownership or possession with respect to Investments and to take whatever action, including decisive steps relating to the share capital or other ownership interests issued by such portfolio companies, as may be necessary or advisable as determined by the General Partner in its sole and absolute discretion;

(iv) to form subsidiaries in connection with the Company's business;

(v) to enter into any kind of activity and to enter into, perform and carry out contracts of any kind necessary to, in connection with, or incidental to the accomplishment of the purposes of the Company, including, without limitation, the subscription agreements or side letters with Shareholders;

(vi) except as may be expressly limited by the provisions herein, to act alone to execute, sign, seal and deliver in the name and on behalf of the Company any and all agreements, certificates, instruments or other documents requisite to carrying out the intentions and purposes of the Company;

(vii) to open, maintain and close bank accounts and draw checks or other orders for the payment of money and open, maintain and close brokerage, money market fund and similar accounts;

(viii) to employ, engage and dismiss (with or without cause), on behalf of the Company, any person, including an Affiliate of any shareholder, to perform services for, or furnish goods to, the Company;

(ix) to hire, for usual and customary payments and expenses, consultants, brokers, attorneys, accountants and such other agents for the Company as it may deem necessary or advisable, and authorize any such agent to act for and on behalf of the Company;

(x) to purchase and or subscribe insurance policies on behalf of the Company, including for director and officer liability and other liabilities;

(xi) to pay all fees and expenses of the Company and the General Partner in accordance with the Prospectus;

(xii) to cause the Company to borrow money in any form whatsoever from any person on an interim basis pending the receipt of capital contributions from Shareholders of the Company under the conditions provided for by the Prospectus;

(xiii) to cause the Company to guarantee loans and other debt obligations of portfolio companies or to provide interim debt financing to a portfolio company;

(xiv) to decide on the issue of bonds, debt instruments and share redemptions pursuant to the articles of association and the Prospectus.

Art. 17. Actions by the general partner.

(a) Except as may be expressly limited by the provisions of these articles of association, the General Partner is specifically authorized to act alone to execute, sign, seal and deliver in the name and on behalf of the Company any and all agreements, certificates, instruments or other documents requisite to carrying out the intentions and purposes of these articles of association and of the Company;

(b) The General Partner, in its discretion, may enter into, terminate or approve any modifications or amendments of, any service or management agreement;

(c) Any documentation, analysis, data or other information gathered or produced by the General Partner in connection with the management of the Company shall become the property of the General Partner.

Art. 18. Representation of the Company. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Any resolution of a general meeting of Shareholders creating rights or obligations of the Company vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner. Any resolution of a general meeting of Shareholders to the effect of amending these articles of association must be passed with the special quorum and voting requirements disclosed under Article 26 below and the consent of the General Partner. Each amendment to these articles of association entailing a variation of rights of a Class must be approved by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company and of separate meeting(s) of the holders of shares of the relevant Class or Classes concerned and with the consent of the General Partner.

Art. 19. Indemnification. The Company will indemnify the General Partner, any investment advisor acting in the context of the investment activity of the Company and their respective shareholders, directors, officers, employees, agents, advisors, partners, members, affiliates and personnel against claims, liabilities, damages, costs and expenses, including legal fees, incurred by them by reason of their activities on behalf of the Company or the Shareholders of the Company, for their past or present duties as director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor for which no indemnification is provided as long as this indemnification shall not apply in cases of fraud, gross negligence, wilful misconduct and criminal offence. The foregoing rights of indemnification shall not exclude other rights to which it may be entitled.

Art. 20. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any other director or officer of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 21. Custodian. The Company will enter into a custody agreement with a Luxembourg bank (the "Custodian") which meets the requirements of the SICAR Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Custodian, which will fulfil the obligations and duties provided for by the SICAR Law. The delegates must be duly authorised agents, selected in good faith. The Custodian liability shall not be affected by the fact that it has entrusted all or part of the assets in its safe custody to a duly authorised agent.

The duties of custodian of the Company will respectively end:

a) in the event of withdrawal of the Custodian at its own initiative or that of the Company; while awaiting its replacement which must take place within 2 (Two) months, the Custodian must take all measures necessary for the due protection of the interests of the Shareholders;

b) where the Company or the Custodian has been declared insolvent, allowed to benefit from composition with creditors (concordat), unable to meet its liabilities, in receivership or subject to a similar measure or has been liquidated; and

c) where the supervisory authority withdraws its authorisation from the Company or the Custodian.

Art. 22. General meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders represents all the Shareholders of the Company. Unless otherwise provided for by law or by these articles of association as in particular Articles 18 and 26, the resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority vote of the Shareholders, whereby at least 50% (Fifty percent) of the Shares have to be present or represented. It has the powers expressly reserved to it by law or these articles of incorporation provided that a resolution shall be validly adopted only if approved by the General Partner.

The general meeting of Shareholders of the Company shall meet when convened by the General Partner. It may also be called upon the request of Shareholders representing at least 1/5 (One-Fifth) of the share capital.

The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice, on the last Friday in the month of June at 12.00 (noon). If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding business day in Luxembourg.

Other general meetings of Shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices.

Each Share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these articles of incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

Art. 23. Fiscal year. The Company's fiscal year commences on 1st January and ends on 31st December.

Art. 24. Annual report. The Company shall publish an annual report within a period of 6 (Six) months as of the end of the fiscal year concerned as well as interim reports under the conditions provided for in the Prospectus.

Art. 25. Distributions. The right to dividends or distribution and the right to capital reimbursement of the Shares as well as the payment of interim dividends are determined by the General Partner in accordance with the provisions of the Prospectus. No distribution of dividends can take place if, following this distribution, the share capital of the Company would fall below the minimum capital provided for by law.

Art. 26. Independent Auditor. The Company shall maintain at all times as its independent auditor a firm of independent reputable public accountants appointed by the general meeting of Shareholders.

Art. 27. Amendments to the articles. These articles of association may be amended by a general meeting of Shareholders subject to a quorum of 90 (Ninety) per cent of the capital of the Company and a majority requirement of 75 (Seventy-Five) per cent of the Shareholders present or represented at the meeting and the consent of the General Partner.

Art. 28. Applicable law. All matters not governed by these articles shall be determined in accordance with the Company Act and the SICAR Law.

Art. 29. Definitions. In these articles of association, the following words and expressions shall (unless the context requires otherwise) have the following meanings:

"Affiliate" means any body corporate or other entity which, in relation to the relevant Person, is its subsidiary, its Holding Company or a subsidiary of that Person's Holding Company.

"Company Act" means the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended.

"First Drawdown" means the initial drawdown called by the General Partner equal to at least 10 (Ten) per cent of the Commitment.

"Further Drawdown" means further drawdowns called from time to time by the General Partner after the First Drawdown and depending on the financial needs of the Company.

"Holding Company" an entity is the holding company of a Person which is itself a company if it holds, directly or indirectly:

a majority of the voting rights of such Person; or

an interest in such Person and has the power to appoint its chairman, the majority of its board of directors or the majority of its supervisory board, as applicable; or

an interest in such Person and controls, alone or pursuant to an agreement entered into with other shareholders (or other holders of securities), the majority of the voting rights of this Person or has the power to appoint the chairman, the majority of its board of directors or the majority of its supervisory board, as applicable.

"Investment" has the meaning ascribed in the Article 16 of these articles of association.

"Person" means any body corporate, partnership, unincorporated organisation or association, trust or other entity, or an individual as required by context.

"Register" means the shareholder's register of the Company.

"Registrar" has the meaning ascribed in the Title II of Prospectus.

"Share Certificate" means a certificate attesting the registration of Management Shares, Class A Shares, as the case may be, in the name of the relevant Shareholder in the Register.

"Shares" the shares issued by the Company and representing the capital of the Company.

"Shareholder" means any holder of Shares.

"Transfer Agent" has the meaning ascribed in the Title 1 of Prospectus.

"Transferee" means a Person to which a Shareholder plans to transfer Shares.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Subscribers	Number of Management shares subscribed	Number of Class A shares subscribed	Subscribed amount (in EURO)	% of share capital	Paid-up capital
Eymaxx Corporate Finance Management S.à.r.l.	1		1	0.001%	0.001%
Eymaxx Corporate Finance GmbH		30,999	30,999	0.999%	0.999%
Total	1	30,999	31,000	100%	100%

Upon incorporation, the Management Share has been fully subscribed and paid-up, and the Class A Shares have been paid up for 5 (Five) per cent as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31st December 2008.

The first annual general meeting of Shareholders shall be held in 2009.

The first annual report of the Company will be dated 31st December 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever as a result of its incorporation will be borne by the Company and are estimated at approximately EUR 7,000.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders have resolved that:

(i) has been appointed as auditor: PricewaterhouseCoopers (Luxembourg) S. à r.l.. having its registered office in 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Luxembourg;

(ii) the term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of Shareholders approving the accounts closed as of 31 December 2008; and

(iii) the registered office of the Company shall be at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douzième jour de février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Eymaxx Corporate Finance Management S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant valablement selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ci-après désignée comme l'«Associé Gérant Commandité», conformément à l'article 15 des présents statuts,

ici représentée par Madame Laure Mersch, avocate, demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Vienne, Autriche, le 28 janvier 2008.

2) Eyemaxx Corporate Finance GmbH, une société constituée et régie selon les lois autrichiennes, ayant son siège social Parkring 12a/Stiege 8/OG 7, 1010 Vienne, Autriche, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro FN 295378 F,

Ici représentée par Madame Laure Mersch, avocate, demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Vienne, Autriche, le 28 janvier 2008.

Lesdites procurations signées ne varientur par les parties comparants et le notaire soussigné, resteront en annexe au présent acte et seront déposées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Les comparants, agissant en leur capacité susmentionnée, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société en commandite par actions (S.C.A.) telle que définie par la Loi sur les Sociétés, ayant le statut de société d'investissement en capital à risque à capital variable telle que définie par la Loi du 15 juin 2004 concernant les sociétés d'investissement en capital à risque (la «Loi SICAR») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont les statuts seront les suivants:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par d'actions de la Société émises par la suite, une société ayant la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) telle que définie par la Loi de 1915, ayant le statut de société d'investissement en capital à risque (SICAR) telle que définie par la Loi SICAR, sous la dénomination de Eyemaxx Private Equity Developer S.C.A., SICAR (la «Société»).

La Société sera régie par la Loi SICAR.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Des filiales, succursales ou bureaux, peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Gérant Commandité (tel que défini à l'Article 15 ci-dessous). A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision de l'Associé Gérant Commandité.

Si l'Associé Gérant Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée limitée de 5 (Cinq) ans à compter de la Première Date d'Emission telle que définie dans le prospectus de la Société (le «Prospectus»).

La durée de la Société peut être prolongée, par décision de l'Associé Gérant Commandité, pour 1 (Une) période supplémentaire d'une année. L'Associé Gérant Commandité devra dissoudre la Société à l'expiration de la durée de la Société. L'Associé Gérant Commandité peut aussi, de sa propre initiative, dissoudre la Société à toute date antérieure, sous réserve du consentement des Actionnaires obtenu dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles requises pour la modification des présents statuts et sous conditions d'informer préalablement le Dépositaire.

Par ailleurs, la Société peut être dissoute en cas d'un des événements suivants:

(a) si l'inscription de la Société sur la liste des SICARs agréées tenue par l'autorité de supervision luxembourgeoise est refusé ou retiré définitivement;

(b) si la somme des actifs nets de la Société demeure inférieure à EUR 1.000.000 (Un Million d'euros) pour une période de 120 (Cent Vingt) jours;

(c) si le contrat entre le Dépositaire et la Société est résilié par l'une ou l'autre des parties et si aucun autre dépositaire n'est proposé par la Société pour remplacer le Dépositaire dans le délai contractuel et stipulé dans le Prospectus;

(d) si l'Associé Gérant Commandité est dissout ou fait l'objet d'une procédure de faillite ou de liquidation, ou si l'Associé Gérant Commandité cesse son activité pour une raison quelconque. Dans ce cas la Société ne sera pas dissoute si les Actionnaires décident à la majorité des 2/3 (Deux Tiers) des Actions de Classe A de continuer la Société et de transférer sa gestion à un nouvel associé gérant commandité. Tout nouvel associé gérant commandité doit adhérer aux règles qui ont été acceptées par le présent Associé Gérant Commandité. Le Dépositaire devra en être informé et pourra, le cas échéant, renoncer à effectuer ses fonctions de dépositaire de la Société.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est l'investissement des fonds dont elle dispose, directement ou indirectement, en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'article 1^{er} de la Loi SICAR.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose dans tout autre actif autorisé par la Loi SICAR et compatible avec son objet.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tout autre instrument de dette. Le Prospectus sera mis à jour si la Société décide d'émettre des obligations.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi SICAR.

Art. 5. Responsabilité. L'Associé Gérant Commandité est solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions de Classe A doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 6. Détermination des objectifs d'investissement. L'Associé Gérant Commandité devra déterminer les objectifs d'investissement de la Société ainsi que les lignes de conduites à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société en relation avec ses objectifs, tels que prévus par le Prospectus, conformément aux lois et règlements applicables.

Art. 7. Capital social.

9.1. CAPITAL SOUSCRIT.

(a) Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de 12 (Douze) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que SICAR soumise à la législation luxembourgeoise, est EUR 1.000.000 (Un Million d'euros).

(b) Le capital de la Société est représenté par les 4 (Quatre) classes (les «Classes») d'actions suivantes:

(i) "Actions de Commandité" ou (les "Actions de Classe M"): une Classe d'Actions sans mention de valeur nominale souscrite par l'Associé Gérant Commandité en tant qu'actionnaire commandité de la Société conformément aux dispositions du Prospectus et des présents statuts.

(ii) "Actions de la Classe A": une Classe d'Actions souscrites par les actionnaires commanditaires de la Société conformément aux dispositions du Prospectus et des présents statuts.

(iii) "Actions de la Classe C": une Classe d'Actions réservées et devant être souscrites par l'Associé Gérant Commandité en tant qu'associé commanditaire de la Société conformément aux dispositions du Prospectus et des présents statuts.

(iv) "Actions de la Classe D": une Classe d'Actions émises en cas de défaut de paiement d'un actionnaire commanditaire de montants promis et dus.

(c) La Société est constituée avec un capital social souscrit de EUR 31,000 (Trente et un Mille euros) composé de 1 (Une) Action de Commandité sans mention de valeur nominale et 30,999 (Trente Mille Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf) Actions de Classe A sans mention de valeur nominale.

Les Actions de Classe A souscrites lors des closings ultérieurs sont émises au prix de souscription d'EUR 1 (Un euro) par action ou à la valeur nette d'inventaire par action, suivant la valeur qui sera la plus élevée, et avec une prime d'émission si besoin était.

7.2 CAPITAL AUTORISE

L'Associé Gérant Commandité peut émettre des Actions de toute classe.

L'Associé Gérant Commandité peut également créer des classes d'Actions supplémentaires conformément aux dispositions des présents statuts et du Prospectus, sous réserve de l'accord de l'assemblée générale des Actionnaires, sous réserve d'un quorum de 90% (Quatre-Vingt-Dix pour cent) du capital social de la Société et d'une prise de décision à une majorité de 75% (Soixante-Quinze pourcent) des Actionnaires présents ou représentés à cette assemblée.

Le capital autorisé est fixé à un montant maximum de EUR 30.700.000 (Trente Millions Sept Cent Mille euros) pour toutes les Classes d'Actions prévues par les dispositions des présents Statuts et du Prospectus (Actions de Classe M, Actions de Classe A, Actions de Classe C et Actions de Classe D).

Art. 8. Actions.

(a) Les Actions de Classe A de la Société sont réservées exclusivement aux investisseurs institutionnels, aux investisseurs professionnels ou à tout autre investisseur:

(i) ayant déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti; et

(ii) investissant un minimum de EUR 125.000 (Cent Vingt-Cinq Mille euros) dans la Société; ou

(iii) bénéficiant d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit, d'un autre professionnel du secteur financier soumis à des règles de conduite au sens de l'article II de la Directive 93/22/CEE, ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque (un «Investisseur Averti») au sens de la Loi SICAR. Cette restriction n'est pas applicable à l'Associé Gérant Commandité qui peut détenir une Action de Commandité sans pour autant faire partie de l'une de ces catégories.

(b) Toutes les Actions seront émises sous forme nominative exclusivement.

Toutes les Actions doivent être inscrites dans le Registre.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le Registre prouve son droit de propriété sur les actions nominatives en question. Des Certificats d'Actions nominatives peuvent être délivrés à la discrétion de l'Associé Gérant Commandité et doivent être signés par l'Associé Gérant Commandité. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit par télécopieur. Le Registre sera tenu par l'agent de transfert et teneur de registre, au nom de la Société et ce Registre devra préciser le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, tel qu'indiqué à la Société, et le nombre et la Classe d'Actions qu'il détient.

Les Actionnaires doivent informer la Société de l'adresse à laquelle les notifications concernant la Société doivent être envoyées. Cette adresse doit être indiquée dans le Registre. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, changer l'adresse

indiquée dans le Registre par notification écrite envoyée au siège social de la Société ou à toute autre adresse indiquée par la Société.

(c) Lorsqu'un Actionnaire est en mesure d'apporter la preuve à la Société que son Certificat d'Action a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions que la Société peut déterminer sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés. Dès l'émission du nouveau Certificat d'Action sur lequel il doit être mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le Certificat d'Actions original à la place duquel le nouveau a été émis sera nul et non avenu. Les Certificats d'Actions sérieusement endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés. La Société peut, de manière discrétionnaire, demander à l'actionnaire paiement du coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

(d) Chaque Action entière de Commandité, de Classe A et de Classe C donne droit à une voix à chaque assemblée des Actionnaires ainsi qu'à une voix à l'assemblée des Actionnaires de la Classe d'Actions considérée, le cas échéant.

(e) Des fractions d'Actions de Classe A et de Classe C peuvent être émises jusqu'à 4 (Quatre) décimales. De telles fractions d'Actions de Classe A et de Classe C donneront des droits proportionnels à la fraction d'une Action de Classe A ou de Classe C qu'elles représentent mais ne confèrent pas de droit de vote, sauf lorsque leur nombre est tel qu'elles représentent une Action entière de Classe A ou de Classe C, auquel cas elles confèrent un droit de vote.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de une ou plusieurs Action(s) est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

Art. 9. Transfert d'actions.

9.1. CESSIBILITE

(a) Toute vente, cession, transfert, échange, apport, nantissement, charge, convention de croupier, toute autre disposition ou affectation en sûreté, ou transmission universelle de patrimoine, sous quelque forme que ce soit, par un Actionnaire (une «Cession») des Actions devra être effectuée conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents statuts et sous réserve notamment des restrictions prévues dans les présents Statuts.

(b) Toute Cession d'Actions effectuée en violation des dispositions du présent article est nul et non avenu et est inopposable à la Société ainsi qu'aux Actionnaires. Les Cessions nulles et inopposables ne sont pas enregistrées dans le Registre et, jusqu'à régularisation éventuelle, tous les droits et obligations attachés aux Actions sont exercés et exécutés par le cédant titulaire des Actions concernées, sans préjudice de sa responsabilité éventuelle à l'égard de la Société ou des autres Actionnaires.

La Société restreint ou s'oppose à la propriété d'Actions de la Société par toute Personne ne répondant pas aux conditions d'Investisseur Averti.

A cet effet la Société pourra:

- refuser d'émettre des Actions et d'inscrire la Cession d'Actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou cette Cession aura ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété d'actions à toute personne ne répondant pas aux conditions d'Investisseur Averti;

- procéder au rachat forcé de tout ou partie des Actions s'il apparaît qu'une personne ne répond pas aux conditions d'Investisseur Averti.

9.2 CESSION DE L'ACTION DE COMMANDITE

L'Action de Commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité ne peut faire l'objet d'une Cession, quel que soit le cessionnaire, qu'avec l'accord de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 26 ci-dessous.

9.3 CESSION D' ACTIONS

9.3.1 NOTIFICATION DE LA CESSION

(a) Tout Actionnaire envisageant une Cession d'Actions de Classe A (un «Projet de Cession») à un Actionnaire ou à un tiers doit notifier ce Projet de Cession à l'Associé Gérant Commandité par lettre recommandée avec avis de réception (la «Notification de Cession»).

(b) La Notification de Cession doit comporter les éléments suivants pour pouvoir être prise en compte au titre des stipulations du présent article 9:

- (i) le nombre d'Actions de Classe A dont la Cession est envisagée (les «Actions Cédées»);
- (ii) le prix auquel le Cessionnaire propose d'acquérir les Actions Cédées; et
- (iii) la dénomination sociale, l'adresse postale et le domicile fiscal du cédant et du cessionnaire.

9.3.2 CESSIONS LIBRES

A condition que le cédant adresse une Notification de Cession à l'Associé Gérant Commandité au plus tard 15 (quinze) jours avant la date prévue pour la Cession, toute Cession d'Actions de Classe A par un Actionnaire:

- (i) à un Affilié de cet Actionnaire, ou

(ii) dans le cas où l'Actionnaire concerné est un fonds d'investissement, à sa société de gestion ou à tout fonds d'investissement qui est géré et/ou conseillé par sa société de gestion ou qui est gérée et/ou conseillée par la Société Mère de sa société de gestion (l'«Entité Liée») sera libre.

Pour les besoins des présents Statuts, une entité est Société Mère si, directement ou indirectement, elle:

- (i) détient la majorité des droits de vote de cette personne; ou
- (ii) est actionnaire ou associé de cette personne et a le droit de nommer le président, la majorité de son conseil d'administration ou la majorité de son conseil de surveillance, selon le cas; ou
- (iii) est actionnaire ou associé de cette personne et contrôle, seule ou en vertu d'un accord avec d'autres actionnaires ou associés, la majorité des droits de vote de cette personne ou a le droit de nommer le président, la majorité de son conseil d'administration ou la majorité de son conseil de surveillance, selon le cas.

L'Associé Gérant Commandité aura cependant le droit d'interdire toute Cession qui aurait pour effet de créer un problème réglementaire et/ou fiscal pour la Société, l'Associé Gérant Commandité ou l'un des actionnaires de la Société.

S'il y a au moins deux Cessions successives des mêmes Actions à des Affiliées ou Entités Liées, toute Cession après la première Cession ne sera libre que si le Cessionnaire proposé est un Affilié ou une Entité Liée du cédant dans la première Cession.

Dans tous les cas de Cession à un Affilié ou une Entité Liée, si, à quelque moment que ce soit, le Cessionnaire concerné cesse d'être un Affilié ou une Entité Liée du cédant, alors le Cessionnaire devra, si L'Associé Gérant Commandité le lui demande, rétrocéder au cédant dans les meilleurs délais toutes les Actions qui lui avaient été cédées.

9.3.3 AGREMENT

(a) Agrément préalable à la Cession des Actions de Classe A - Afin de maintenir la cohésion de l'actionnariat de la Société, il est convenu que les Actions de Classe A ne peuvent faire l'objet d'une Cession par leurs titulaires à toute personne, Actionnaire ou non, sans l'agrément préalable de l'Associé Gérant Commandité.

(b) Décision de l'Associé Gérant Commandité - La décision de l'Associé Gérant Commandité de donner ou non l'agrément est notifiée au cédant. L'absence de notification d'une décision dans les 15 (Quinze) jours suivant la date de la Notification de Cession vaut refus d'agrément. La décision n'a pas à être motivée.

(c) Réalisation d'une Cession agréée - Dans le cas où un Projet de Cession est agréé dans les conditions prévues ci-dessus, le cédant qui l'a notifié doit procéder à la Cession agréée, selon les termes et dans le délai précisé par l'agrément, ou, si aucun délai n'a été précisé, dans les 60 (Soixante) jours suivants la date de la notification de l'agrément. Faute pour le cédant de réaliser la Cession dans ce délai, il doit à nouveau, préalablement à toute Cession d'Actions de Classe A, se conformer aux stipulations des présents statuts.

S'il advient que le cédant ne puisse réaliser, dans ce délai, la Cession projetée et agréée dans les conditions prévues ci-dessus, ni la Société ni l'un quelconque des actionnaires ne seront tenus de racheter les Actions concernées ni de dédommager le cédant de quelque manière que ce soit, ni l'Associé Gérant Commandité de donner son agrément à tout autre Projet de Cession notifié par le cédant ultérieurement.

9.3.4 INDEMNISATION

Chaque cédant consent à payer toutes les dépenses, y compris les frais d'avocat, encourues par la Société ou l'Associé Gérant Commandité en relation avec la Cession de ses Actions, sauf si le Cessionnaire accepte de supporter de telles dépenses. L'Associé Gérant Commandité pourra également percevoir une rémunération du cédant, négociée d'un commun accord, si ce dernier requiert son assistance pour rechercher un Cessionnaire pour ses Actions.

9.3.5. DIVERS

Nonobstant toute disposition contraire contenue dans les présents statuts, le Cessionnaire d'un Actionnaire n'aura le droit de devenir un Actionnaire en remplacement du cédant que si:

(a) le Cessionnaire a signé les documents exigés par l'Associé Gérant Commandité afin de reconnaître l'engagement du Cessionnaire de répondre à tout appel de capital dans les limites du montant de l'engagement du cédant que l'Associé Gérant Commandité reste en droit d'appeler conformément au bulletin de souscription signé par le cédant (l'«Engagement Non Appelé») ainsi que tous les autres documents raisonnablement exigés par l'Associé Gérant Commandité pour établir l'accord du Cessionnaire d'être lié par toutes les dispositions des présents statuts, et tous autres documents raisonnablement requis par l'Associé Gérant Commandité en vue d'admettre le Cessionnaire en tant qu'Actionnaire de la Société, notamment avoir accepté par écrit de reprendre toutes les obligations du cédant à l'égard de la Société;

(b) le Cessionnaire est Investisseur Institutionnel, Investisseur Professionnel ou Investisseur Averti au sens de la Loi SICAR; et

(c) le cédant ou le Cessionnaire a payé à la Société ou à l'Associé Gérant Commandité toutes les dépenses visées à l'Article 9.3.4.

L'Associé Gérant Commandité refuse d'enregistrer le Cessionnaire en tant qu'Actionnaire dans le Registre aussi longtemps que les conditions énumérées ci-dessus ne sont pas respectées.

Toute Cession d'Actions est inscrite dans le Registre; cette inscription est signée par l'Associé Gérant Commandité ou par toute(s) autre(s) personne(s) désignée(s) à cet effet par l'Associé Gérant Commandité.

Art. 10. Emission des actions. Il sera proposé aux investisseurs potentiels de souscrire ou de s'engager à souscrire des Actions de la Classe A à une ou plusieurs dates ou périodes déterminées par l'Associé Gérant Commandité telles qu'indiquées et plus amplement détaillées dans le Prospectus.

La SICAR pourra, à son entière discrétion, restreindre ou faire obstacle à la propriété d'Actions de la SICAR par toute personne physique ou morale.

Plus précisément, la SICAR peut restreindre la propriété des Actions de la SICAR par toute personne ne répond pas aux conditions d'Investisseur Averti.

A cet effet la SICAR pourra:

- refuser l'émission d'Actions et l'inscription du transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait eu ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété économique de l'Action à une personne ne répondant pas aux conditions d'Investisseur Averti;

- demander, à tout moment, à toute personne dont le nom figure dans le Registre des Actionnaires ou à toute autre personne qui demande à y faire inscrire un transfert d'Actions, de lui fournir tous engagements, garanties ou informations confirmés par toute attestation qu'elle estimera nécessaire, en vue de déterminer si oui ou non, et dans quelle mesure et dans quelles circonstances, ces Actions sont ou seront la propriété économique d'une personne ne répondant pas aux conditions d'Investisseur Averti; et

- refuser, lors de toute assemblée générale, le droit de vote à toute personne ne répondant pas aux conditions d'Investisseur Averti.

Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter de manière négative l'intérêt des Actionnaires, notamment quant au risque d'ébranlement de la stabilité ou de la continuité de la stratégie d'investissement, l'Associé Gérant Commandité peut refuser un ordre de rachat. La raison de ce refus n'a pas à être justifiée.

Les paiements pour la souscription des Actions de Classe A et de Classe C pourront être faits en tout ou en partie aux dates indiquées dans le Prospectus. La forme du paiement en relation avec de telles souscriptions sera déterminée par l'Associé Gérant Commandité conformément aux dispositions du Prospectus et du contrat de souscription signé par les Actionnaires.

L'Associé Gérant Commandité agissant au nom de la Société pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs ou autres actifs, en conformité avec la loi Luxembourgeoise et en particulier sous la condition de délivrance par un réviseur d'entreprises d'un rapport d'évaluation à la Société et à condition que de tels valeurs ou autres actifs soient conformes à la politique d'investissement et à la stratégie de la Société. Toute dépense engendrée par l'apport en nature sera supportée par l'apporteur.

Art. 11. Rachat des actions. La Société est de type fermé, et par conséquent les demandes unilatérales de rachat et de liquidation faites par les Actionnaires ne peuvent pas être acceptées par la Société.

La Société peut néanmoins racheter les actions de manière forcée si un Actionnaire cesse d'être, ou apparaît ne pas être, un Investisseur Averti.

L'Associé Gérant Commandité peut racheter, à sa pleine et entière discrétion les Actions à la valeur nette d'inventaire de la Société ou à un prix différent de la valeur nette d'inventaire de la Société.

Sous la responsabilité et sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, et avec l'approbation des détenteurs de d'Actions de Classe A concernés, les rachats peuvent être faits en nature. Les actionnaires commanditaires sont libres de refuser le rachat en nature et d'insister pour un paiement du rachat en espèces, dans la devise de référence de la Société. Lorsque les détenteurs d'Actions de Classe A acceptent un rachat en nature, il recevront, dans la mesure du possible, une sélection représentative des titres détenus par la Société et/ou de l'espèce en proportion du nombre d'actions rachetées. La valeur du rachat en nature sera certifiée par la délivrance par un réviseur d'entreprises d'un rapport d'évaluation à la Société conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise. Toute dépense engendrée par le rachat en nature sera supportée par la Société.

Les Actions rachetées seront annulées.

Art. 12. Retard et défaut de paiement. Le défaut de paiement d'un appel de fonds par un Actionnaire (l'«Actionnaire Défaillant») sera traité de manière à ce que cet Actionnaire cesse de recevoir toute distribution et de participer à tout vote des Actionnaires, à moins que cet Actionnaire ne régularise le défaut de paiement moins d' 1 (Un) mois après avoir reçu une notification formelle de le faire. Par ailleurs, tout retard dans le versement des sommes dues au titre de tout appel de fonds entraînera le paiement d'intérêts au profit de la Société, de plein droit et sans qu'il soit nécessaire de procéder à une formalité quelconque. Enfin, l'Associé Gérant Commandité pourra vendre les Actions détenues par L'Actionnaire Défaillant, convertir les Actions de Classe A détenues par L'Actionnaire Défaillant en Actions de Classe D, ou racheter les Actions de l'Actionnaire Défaillant.

En cas de rachat forcé, les Actions seront rachetées à un prix équivalent à 50% (Cinquante pour cent) de la plus faible des valeurs suivantes:

- les montants payés par l'Actionnaire Défaillant pour les Actions de la Classe A; ou
- la valeur nette d'inventaire des Actions de la Classe A rachetées.

Les Actions rachetées seront annulées.

Art. 13. Détermination de la valeur nette d'inventaire des actions. L'évaluation des actifs de la SICAR est basée sur la juste valeur de marché estimée de bonne foi.

La valeur nette d'inventaire est exprimée dans la devise de référence. Elle sera déterminée chaque jour de calcul en divisant les actifs nets attribuables à la Société par le nombre d'Actions alors en circulation. La valeur des actifs nets de la Société est égale à la différence entre la valeur des actifs attribuables à la Société et le passif total attribuable à la Société calculés déterminé par le conseil d'administration pour ce faire.

La valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

a) L'évaluation de la Société est déterminée selon les critères correspondants aux indications de valorisation contenues dans les dernières recommandations convenues en matière d'évaluation à l'usage du capital-investissement et du capital risque publiées par European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA) et dans le respect de la réglementation comptable en vigueur au jour de calcul, pour tous les actifs autres que les biens immobiliers.

b) Les immeubles inscrits au nom de la Société ou d'une de ses filiales immobilières sont évalués au moins une fois par an par un ou plusieurs experts immobiliers indépendants nommés par l'Associé Gérant Commandité ou par les gérants des véhicules d'investissement spécialisés et jouissant d'une expérience spécifique dans le domaine des évaluations immobilières. En outre, lors de chaque émission ou rachat d'Actions, le conseil d'administration évaluera les immeubles inscrits en tenant compte de la dernière valorisation disponible des experts indépendants.

Cette évaluation tiendra compte de revenus, dépenses, impôts ou autres obligations actuelles ou prévisibles, ou de la valeur probable de réalisation des immeubles concernés ainsi que tout autre élément que l'expert immobilier indépendant estime pertinent. En cas de désaccord sur la valeur donnée par un expert immobilier indépendant, l'Associé Gérant Commandité pourra demander une contre-expertise à un autre expert immobilier indépendant. La valeur d'évaluation établie à la fin d'un exercice social donné pourra être utilisée pendant toute la durée de l'exercice social suivant, à moins qu'une émission ou un rachat d'Actions ou un changement de la situation économique générale ou de l'état des immeubles n'exige une nouvelle évaluation à faire dans les mêmes conditions que l'évaluation annuelle.

L'Associé Gérant Commandité peut, s'il le juge nécessaire, faire procéder à toute expertise supplémentaire, globale ou partielle.

Les loyers à recevoir se rapportant à une période écoulée sont ajoutés aux actifs et aux résultats à leur valeur actualisée aux taux du marché sauf si l'Associé Gérant Commandité a des raisons de croire qu'ils ne seront pas payés.

La Société ne peut procéder à la cession d'un bien immobilier, sans que ce bien ait fait l'objet d'une évaluation par un expert immobilier indépendant. Une telle évaluation n'est toutefois pas requise si un bien est vendu dans les six mois qui suivent sa dernière évaluation.

c) Les espèces en caisse ou en dépôts, effets, créances, intérêts venus à échéance non encore perçus sont repris à leur valeur nominale sauf si il est peu probable qu'ils soient payés pour le tout ou pour une partie seulement, auquel leur valeur devra être déterminée après avoir fait la réduction jugée appropriée par la Société de façon à refléter leur valeur estimée de réalisation.

d) L'évaluation des valeurs mobilières négociables à une bourse ou à un marché réglementé est déterminée sur base des derniers cours disponibles et si c'est approprié, sur le prix moyen de la bourse qui est normalement le principal marché de tels titres, et chaque titre négociable sur tout autre marché réglementé devra être évalué de la manière la plus semblable possible à celle utilisée pour les titres cotés.

e) Pour les titres non cotés ou les titres non négociables à une bourse ou à un marché réglementé, ainsi que pour les titres cotés ou non cotés sur un marché pour lesquels aucun prix d'évaluation n'est disponible ou ne reflète pas la juste valeur de marché, la valeur devra en être déterminée avec prudence et bonne foi sur la base de la valeur probable de réalisation.

f) Les actions ou parts dans des fonds d'investissement de type ouvert devront être évalués à leur dernière valeur nette d'inventaire disponible ou si celle-ci ne reflète pas la juste valeur de marché, la valeur devra en être déterminée avec prudence et bonne foi sur la base de la valeur probable de réalisation.

g) Les instruments de marché monétaire seront évalués:

- à la valeur de marché plus les intérêts venus à échéance pour les instruments ayant, au moment de leur acquisition par la Société, une maturité initiale ou restante de plus de 12 (Douze) mois; et

- sur la base du coût amorti plus les intérêts venus à échéance pour les instruments ayant, au moment de leur acquisition par la Société, une maturité initiale ou restante de moins de 12 (Douze) mois.

h) Les polices d'assurances sont évaluées à leur dernière valeur disponible telle communiquée par la compagnie d'assurances ou le conseil d'administration.

La Société est autorisée à appliquer d'autres principes d'évaluation adéquats pour les actifs de la Société si les méthodes d'évaluation exposées ci-dessus apparaissent impossible ou inappropriée en raison de circonstances ou événements extraordinaires.

Si le conseil d'administration de la Société considère que la valeur nette d'inventaire calculée un jour de calcul donné n'est pas représentative de la juste valeur des actions de la Société, ou si, depuis le calcul de la valeur nette d'inventaire, des variations significatives ont eu lieu, le conseil d'administration d'actualiser la valeur nette d'inventaire le jour même.

La valeur des actifs exprimés en une autre devise que celle de la Société est déterminée en prenant compte le taux de change à la fermeture du jour précédent.

La valeur nette d'inventaire par action et les prix d'émission de celles-ci de la Société sont disponibles au siège social de la Société.

Art. 14. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire. L'Associé Gérant Commandité peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire pendant:

(i) toute période durant laquelle un marché ou une bourse de valeurs, qui est le marché ou la bourse de valeurs principal où une portion substantielle des investissements de la Société à un moment donné est cotée ou échangée, se trouve fermé, sauf pour les jours de fermeture habituels, ou pendant laquelle les échanges y sont sujets à des restrictions ou suspendus;

(ii) toute situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer une partie substantielle de ses avoirs;

(iii) toute rupture des moyens de communication ou de calcul qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des actifs de la Société ou le cours en bourse ou sur un autre marché sont hors service;

(iv) toute période au cours de laquelle des restrictions de change ou de mouvement de capitaux empêchent d'opérer les transactions ou lorsque les opérations d'achat ou de vente des actifs ne peuvent être réalisées à des taux de change normaux de l'avis de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 15. Associé Gérant Commandité. La Société sera gérée par Eyemaxx Corporate Finance Management S.à.r.l, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant Commandité d'exercer ses fonctions d'associé gérant commandité de la Société, la Société ne sera pas automatiquement dissoute et mise en liquidation, à condition qu'un administrateur, qui ne doit pas nécessairement être Actionnaire, soit désigné afin d'exécuter les actes urgents ou de simple administration, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires, convoquée par cet administrateur, se tienne dans les 15 (Quinze) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires pourront nommer un associé gérant commandité remplaçant, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

La nomination d'un associé gérant commandité remplaçant n'est pas soumise à l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 16. Pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société, tels que définis dans les présents Statuts et dans le Prospectus, y compris notamment:

(i) gérer l'élaboration des politiques et stratégies d'investissement de la Société;

(ii) examiner, sélectionner, négocier, structurer, acquérir, investir dans, détenir, gager, échanger, transférer et vendre ou liquider autrement un investissement dans une société du portefeuille (un «Investissement»);

(iii) contrôler la performance de chaque Investissement, nommer les membres du conseil d'administration des sociétés du portefeuille ou obtenir une représentation équivalente, exercer tous les droits, pouvoirs, privilèges et autres droits liés à la propriété ou possession concernant les Investissements et prendre toute action, y compris des mesures décisives liées aux actions et aux autres titres de propriété émis par ces sociétés du portefeuille, que l'Associé Gérant Commandité peut estimer nécessaire ou recommandé à sa seule et absolue discrétion;

(iv) constituer des filiales en rapport avec les affaires de la Société;

(v) engager toute sorte d'activités et conclure, exécuter et accomplir des contrats de toute sorte nécessaires à, en rapport avec, ou accessoires à l'accomplissement de l'objet de la Société, y compris, sans limitation, les contrats de souscription ou avenants conclus avec les Actionnaires;

(vi) sauf restriction expressément prévue par les présent statuts, agir seul pour exécuter, signer, viser et délivrer au nom et pour compte de la Société tous les contrats, certificats, actes ou autres documents nécessaires en vue de réaliser les objectifs et l'objet de la Société;

(vii) ouvrir, tenir et fermer les comptes bancaires et établir des chèques ou autres ordres pour le paiement en espèces et ouvrir, tenir et fermer les comptes de courtage, de fonds monétaire et tout autre compte similaire;

(viii) employer, engager et licencier (avec ou sans motif), au nom de la Société, toute personne, y compris un Affilié d'un Actionnaire, pour exécuter des services ou fournir des biens à la Société;

(ix) employer, pour des paiements et dépenses courants et habituels, les services de consultants, brokers, avocats, comptables et de tous autres agents pour la Société, tel qu'il sera jugé nécessaire ou conseillé, et autoriser chacun de ces agents à agir pour et au nom de la Société;

(x) contracter des polices d'assurances au nom de la Société, y compris pour couvrir la responsabilité des administrateurs et fondés de pouvoir, et d'autres responsabilités;

(xi) payer tous les frais et dépenses de la Société et de l'Associé Gérant Commandité conformément au Prospectus;

(xii) décider que la Société emprunte de l'argent à toute personne de manière provisoire en attendant de recevoir les apports de capital de la part des Actionnaires de la Société dans les conditions prévues par le Prospectus;

(xiv) décider que la Société garantisse des prêts ou autres dettes des sociétés du portefeuille ou fournir un financement par octroi de prêt intermédiaire à une société du portefeuille; et

(xv) décider de l'émission d'obligations, de produits d'endettement, de rachat d'actions conformément aux présents statuts et au Prospectus.

Art. 17. Actes effectués par l'Associé Gérant Commandité.

(a) Sauf restriction expressément prévue par les dispositions des présents statuts, l'Associé Gérant Commandité est expressément autorisé à agir seul pour exécuter, signer, viser et délivrer au nom et pour compte de la Société tous les contrats, certificats, actes ou autres documents nécessaires en vue d'exécuter les objectifs et l'objet des présents statuts et de la Société;

(b) L'Associé Gérant Commandité, à sa discrétion, peut réaliser, mettre fin à ou approuver toute modification ou changement de tout contrat de prestation de services ou de délégation de gestion;

(c) La documentation, les analyses, données, informations reçues ou présentées par l'Associé Gérant Commandité concernant la gestion de la Société deviennent la propriété de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 18. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature de l'Associé Gérant Commandité ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Gérant Commandité.

Toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires créant des droits ou obligations de la Société vis-à-vis des tiers doit être approuvée par l'Associé Gérant Commandité. Toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires ayant pour effet de modifier les présents statuts doit être adoptée moyennant respect des conditions spéciales de quorum et de majorité mentionnées à l'article 26 ci-dessous et avec l'accord de l'Associé Gérant Commandité. Toute modification des présents statuts entraînant une modification des droits d'une Classe doit être approuvée par une décision de l'assemblée des Actionnaires de la Société et par une (des) assemblée(s) distincte(s) des propriétaires d'actions de la ou des Classe(s) concernée(s) et avec l'accord de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 19. Indemnisation. La Société indemniserà l'Associé Gérant Commandité, tout conseiller en investissements agissant dans le cadre de l'activité d'investissement de la Société ainsi que leurs Actionnaires, administrateurs, fondateurs de pouvoir, employés, agents, conseillers, partners, membres, affiliés et personnel respectifs contre les actions, responsabilités, dommages, coûts et frais, y inclus les frais juridiques, supportés par eux en raison de leurs activités pour le compte de la Société ou des Actionnaires de la Société, pour leur fonction passée ou présente comme administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et pour laquelle il n'est pas prévu d'indemnisation pour autant que cette indemnité ne s'applique pas en cas de fraude, de faute lourde, d'infraction pénale. Les droits à indemnisation mentionnés ci-dessus n'excluent pas d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 20. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec une société ou entreprise ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que l'Associé Gérant Commandité, ou tout autre administrateur ou fondateur de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité, aurait un intérêt quelconque dans cette société ou entreprise ou par le fait qu'ils soient administrateur, associés directeur, fondateur de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

Tout administrateur ou fondateur de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité qui est administrateur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, de ce fait, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir pour toute décision y relative.

Art. 21. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépositaire avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») répondant aux conditions prévues dans la Loi SICAR.

Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront détenus par ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi SICAR. Les délégués devront être des agents dûment autorisés, sélection de bonne foi. La responsabilité du Dépositaire ne sera pas affectée par le fait qu'il ait confié tout ou partie des actifs dont il a la garde à un agent dûment autorisé.

Les fonctions du Dépositaire prendront respectivement fin dans les cas suivants:

(a) en cas de retrait du dépositaire intervenu de sa propre initiative ou celle de la Société; en attendant son remplacement qui doit avoir lieu dans les deux mois, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne conservation des intérêts des Actionnaires;

(b) lorsque que la Société ou le Dépositaire a été déclaré en faillite, soit au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;

(c) lorsque l'autorité de surveillance retire son agrément à la Société ou au dépositaire.

Art. 22. Assemblées générales des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par l'Article 18 et 26 des présents

statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés, c'est-à-dire que 50% (Cinquante pour cent) au moins des Actions doivent être présentes ou représentées. Elle a les pouvoirs expressément prévus par la loi ou par les présents statuts, à condition que toute décision, pour être valablement adoptée, soit approuvée par l'Associé Gérant Commandité.

Les assemblées générales des Actionnaires de la Société sont convoquées par l'Associé Gérant Commandité. Elles peuvent l'être également à la demande d'Actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de juin à 12.00 heures, au siège social de la Société à Luxembourg ou dans tout autre lieu à Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le jour ouvrable précédent à Luxembourg.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents statuts. Un Actionnaire peut agir en personne ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être un administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} jour du mois de janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 24. Rapport annuel. La Société doit publier un rapport annuel dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social concerné ainsi que des rapports intermédiaires dans les conditions prévues dans le Prospectus.

Art. 25. Distributions aux actionnaires. Le droit aux dividendes ou distribution et le droit au remboursement de capital, ainsi que l'attribution d'acomptes sur dividendes, sont déterminés par l'Associé Gérant Commandité conformément aux dispositions du Prospectus. Aucune distribution de dividendes ne peut être faite, si suite à cette distribution, le capital de la Société deviendrait inférieur au capital minimum prévu par la loi.

Art. 26. Réviseur indépendant. La Société doit avoir de façon permanente comme réviseur indépendant une société d'audit indépendante et de bonne réputation ("réviseur d'entreprises agréé"), nommée par l'assemblée générale des Actionnaires, conformément à la loi applicable.

Art. 27. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires à condition de réunir un quorum de 90% (Quatre Vingt Dix pour cent) du capital social de la Société et que les décisions soient prises à une majorité de 75% (Soixante Quinze pour cent) des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et l'accord de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 28. Loi applicable. Toutes les questions non régies par les présents statuts seront soumises aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi SICAR.

Art. 29. Définitions. Dans les présents Statuts, les termes et les expressions suivants auront les significations suivantes (à moins que le contexte ne nécessite d'autres définitions ou interprétations):

"Actions" les actions émises par la Société et représentant le capital social de la Société.

"Actionnaire" Désigne tout propriétaire d'Actions.

"Affilié" signifie toute personne morale ou autre entité qui, par rapport à la Personne concernée, est sa filiale, sa Société Mère, ou une filiale de sa Société Mère.

"Agent de Transfer" a le sens donné au sein du Titre I^{er} du Prospectus.

"Appel De Fonds Ultérieurs" Signifie les appels de fonds ultérieurs effectués en tant que de besoin par l'Associé Gérant Commandité après le Premier Appel De Fonds et dépendant des besoins financiers de la Société.

"Certificat d'Action" désigne un certificat attestant de l'inscription des Actions d'Associé Gérant Commandité, des Actions De Classe A, le cas échéant, au nom de l'Actionnaire concerné dans le Registre.

"Cessionnaire" Désigne une Personne à laquelle un Actionnaire envisage de céder ses Actions.

"Investissement" est défini à l'article 16 des présents statuts.

"Loi de 1915" Signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée.

"Personne" Signifie toute personne morale, ou partnership ou toute organisation, association, trust ou autre entité, ou une personne physique selon le contexte.

"Premier Appel de Fonds" Signifie l'appel de fonds initial effectué par l'Associé Gérant Commandité, égal à au moins 10% de l'Engagement.

"Registre" signifie le registre des actionnaires de la Société.

"Société Mère" une entité est société mère d'une Personne qui est elle-même une société si elle détient, directement ou indirectement:

a) la majorité des droits de vote de cette Personne; ou

b) est actionnaire ou associé de cette Personne et a le droit de nommer le président, la majorité de son conseil d'administration ou la majorité de son conseil de surveillance, selon le cas; ou

c) est actionnaire ou associé de cette Personne et contrôle, seule ou en vertu d'un accord avec d'autres actionnaires ou associés, la majorité des droits de vote de cette Personne ou a le droit de nommer le président, la majorité de son conseil d'administration ou la majorité de son conseil de surveillance, selon le cas.

"Teneur de Registre" a le sens donné au sein du Titre II du Prospectus.

Souscription et Paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

Subscribers	Number of Management shares subscribed	Number of Class A shares subscribed	Subscribed amount (in EURO)	% of share capital	Paid-up capital
Eyemaxx Corporate Finance Management S.à.r.l. . . .	1		1	0.001%	0.001%
Eyemaxx Corporate Finance GmbH		30,999	30,999	0.999%	0.999%
Total	1	30,999	31,000	100%	100%

Lors de la constitution, l'Action de Commandité et les Actions de Classe A ont été souscrites et libérées à hauteur de 5 (Cinq) pour cent, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu en 2009.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2008.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ EUR 7.000,-

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. A été appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg;
2. La durée du mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2008, et
3. Le siège social de la société est fixé 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des dites comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé au Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. MERSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2008. Relation: LAC/2008/7592. — Reçu mille deux cent cinquante euros (1250 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008040900/242/1115.

(080043700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

W.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5730 Aspelt, 1, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.470.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} novembre 2007

Il résulte de la liste de présence de l'unique associé:

Madame CHIARELLO Antoniella, née le 10 mars 1970 demeurant à L-5720 ASPELT, 1 um klaeppchen,

Est présente et représente l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire a pris la décision suivante:

Monsieur FRINO Michèle est démissionnaire de sa fonction de gérant.

Antoniella Chiarello.

Référence de publication: 2008040934/8277/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06332. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Belgard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 34.407.

Mention modificative du bilan au 31 décembre 2006, déposé le 16 janvier 2007 sous la référence L080008125 04

Il convient de noter que lors du dépôt des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006, le report à nouveau mentionné était de EUR 2.036.879,09. La présente publication modificative a pour but de modifier cette publication et d'y insérer la montant de EUR 1.959.879,09.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008039226/802/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04507. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

Mabilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 89, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Centre Kennedy, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008039228/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 7 mars 2008, réf. DSO-CO00062. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080041745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

IWAY S. à r.l. (Intelligent Way Solution S. à r.l.), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4758 Pétange, 8, rue Antoine Nangeroni.

R.C.S. Luxembourg B 137.058.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Bruno SIMOES MORAIS, comptable, né à Senhorim/Nelas (Portugal) le 16 décembre 1981 et demeurant à L-4758 Pétange, 8, rue Antoine Nangeroni;

2) Monsieur Laurent MANDER, informaticien, né à Luxembourg le 18 décembre 1983 et demeurant à L-9456 Hoesdorf, 1c, route de Vianden.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "IWAY S. à r.l. (Intelligent WWay Solution S. à r.l.)" (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La société a pour principal objet l'achat et la vente de micro-ordinateurs, la fabrication et la vente de logiciels et l'élaboration et la mise en place de réseaux.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières et civiles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant faciliter sa réalisation.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou à le développer.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Associés	Capital souscrit EUR	Parts sociales
1) Monsieur Bruno SIMOES MORAIS, prénommé:	6.375.-	51
2) Monsieur Laurent MANDER, prénommée:	6.125.-	49
TOTAL:	12.500.-	100

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Bruno SIMOES MORAIS, comptable, né à Senhorim/Nelas (Portugal) le 16 décembre 1981 et demeurant à L-4758 Pétange, 8, rue Antoine Nangeroni;

2) Monsieur Laurent MANDER, informaticien, né à Luxembourg le 18 décembre 1983 et demeurant à L-9456 Hoesdorf, 1c, route de Vianden.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à L-4758 Pétange, 8, rue Antoine Nangeroni.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Simoes Maorais, L. Mander et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2008, LAC/2008/7473. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008039501/5770/125.

(080042372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

United Ocean Lines S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 89.894.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008039267/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03161. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

Flanagan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.110.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 5 novembre 2007

- Les démissions des sociétés MADAS S. à r. L., LOUV S. à r. L., et FINDI S. à r. L. de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- Madame Ariane VIGNERON, employée privée, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, résidant professionnellement au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Benoît PARMENTIER, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

- Le mandat de Commissaire de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Fait à Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Certifié sincère et conforme

FLANAGAN HOLDING S.A.

B. PARMENTIER / A. VIGNERON

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008039664/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

EAB Property Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 115.382.

In the year two thousand and eight, on the fifth of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EAB European Property Fund LP, a company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at 15 Moorgate, London EC2R 6LP, Great Britain, registered with the Companies' House under number LP 11167,

duly represented by Ms. Caroline Streiff, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of EAB Property Investment S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 115382, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph

Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 14 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 19 June 2006, number 1187. The articles of incorporation were last modified pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 21 February 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to create Class H Shares (the "Class H Shares") which are more precisely specified below in article 5 of the articles of incorporation.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of two hundred eighty-four thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 284,925.-) in order to increase it from its current amount of one million eight hundred fifty-one thousand three hundred euro (EUR 1,851,300.-) up to two million one hundred thirty-six thousand two hundred twenty-five euro (EUR 2,136,225.-) by the issue of eleven thousand three hundred ninety-seven (11,397) Class H Shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The eleven thousand three hundred ninety-seven (11,397) Class H Shares have been subscribed by EAB European Property Fund LP, pre-named.

The total contribution of two hundred eighty-four thousand nine hundred twenty-nine euro (EUR 284,929.-) consists of two hundred eighty-four thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 284,925.-) allocated to the share capital and four euro (EUR 4.-) allocated to a share premium account.

The Class H Shares so subscribed have been paid up in cash by the subscriber so that the total amount of two hundred eighty-four thousand nine hundred twenty-nine euro (EUR 284,929.-) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above mentioned resolutions, article 5 of the articles of incorporation is amended and shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's capital is set at two million one hundred thirty-six thousand two hundred twenty-five euro (EUR 2,136,225.-) represented by fully paid up shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, represented by:

a) thirty-three thousand three hundred fifty-two (33,352) Class A Shares. The Class A Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM Real Estate I B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, called "Ricoh Property" located in Schiphol-Rijk, The Netherlands, in accordance with article 7 hereinafter;

b) nine thousand seven hundred forty-seven (9,747) Class B Shares. The Class B Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM Real Estate II B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, called "Kwintet KLM Kleding Property" located in Enschede, The Netherlands, in accordance with article 7 hereinafter;

c) two thousand five hundred seventy-three (2,573) Class C Shares. The Class C Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the property directly or indirectly held by Adbel N.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, called "Ghent Property" located in Ghent, Belgium, in accordance with article 7 hereinafter;

d) twelve thousand three hundred fifty (12,350) Class D Shares. The Class D Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM Real Estate IV B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, called "Kempten Property" located in Kempten, Germany, in accordance with article 7 hereinafter;

e) one thousand seven hundred sixteen (1,716) Class E Shares. The Class E Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM Real Estate V N.V., a public limited company organized and existing under the laws of Belgium, called "Zaventem Property" located in Zaventem, Belgium, in accordance with article 7 hereinafter;

f) ten thousand eight hundred thirty-seven (10,837) Class F Shares. The Class F Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from the disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM Real Estate VI B.V., a private liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, called "Zum Panrepel" located in Bremen, Germany, in accordance with article 7 hereinafter;

g) three thousand four hundred seventy-seven (3,477) Class G Shares. The Class G Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from the disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM Real Estate VIII B.V., a private liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, called "Edeka C+C Market" located in Michelstadt, Germany, in accordance with article 7 hereinafter;

h) eleven thousand three hundred ninety-seven (11,397) Class H Shares. The Class H Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from the disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM Real Estate VII

B.V., a public limited company having its registered office at Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam, The Netherlands, called "Wessels + Müller Portofolio" located in Isenbeck Gewerbepark, Wildau-Berlin, Germany, in accordance with article 7 hereinafter.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, and the Class H Shares shall hereinafter be collectively referred to as the "shares".

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles of incorporation, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence."

Estimation of cost

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs is approximately at EUR 2,500.-

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its first and surnames, civil status and residences, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

EAB European Property Fund LP, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois anglaises, ayant son siège social sis 15, Moorgate, Londres EC2R 6LP, Grande-Bretagne, inscrite au près du registre de commerce de Londres sous le numéro LP 11167,

ici représenté par Mlle. Caroline Streiff, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société EAB Property Investment S.à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115 382, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 juin 2006, numéro 1187, page 56943. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné le 21 février 2008 devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, et pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer des parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), dont les termes sont plus particulièrement prévus ci-dessous dans l'article 5 des statuts.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux cent quatre-vingt quatre mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 284.925.-) afin de le porter de son montant actuel d'un million huit cent cinquante-et-un mille trois cents euros (EUR 1.851.300.-) à deux millions cent trente-six mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 2.136.225.-) par l'émission de onze mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (11.397) Parts Sociales de Classe H d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les onze mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (11.397) Parts Sociales de Classe H ont été entièrement souscrites par EAB European Property Fund LP, pré-nommée.

L'apport total de deux cent quatre-vingt quatre mille neuf cent vingt-neuf euros (EUR 284.929.-) consiste en deux cent quatre-vingt quatre mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 284.925.-) alloués au capital social et en quatre euros (EUR 4.-) alloués à la prime d'émission.

Les Parts Sociales de Classe H ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que le montant total de deux cent quatre-vingt quatre mille neuf cent vingt-neuf euros (EUR 284,929.-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

A la suite des résolutions ainsi adoptées, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions cent trente-six mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 2,136,225.-) représenté par des parts sociales entièrement libérées, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, consistant en:

a) trente-trois mille trois cent cinquante-deux (33.352) Parts Sociales de Classe A. Les Parts Sociales de Classe A ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM Real Estate I B.V., une société constituée et régie par la loi des Pays-Bas, nommée «Propriété Ricoh», située à Schiphol-Rijk, Pays-Bas conformément à l'article 7 ci-après;

b) neuf mille sept cent quarante-sept (9.747) Parts Sociales de Classe B. Les Parts Sociales de Classe B ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM Real Estate II B.V., une société constituée et régie par la loi des Pays-Bas, nommée «Propriété Kwintet KLM Kleding», située à Enschede, Pays-Bas conformément à l'article 7 ci-après;

c) deux mille cinq cent soixante-treize (2.573) Parts Sociales de Classe C. Les Parts Sociales de Classe C ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par Adbel N.V., une société constituée et régie par la loi des Pays-Bas, nommée «Propriété Gent», située à Gent, Belgique conformément à l'article 7 ci-après;

d) douze mille trois cent cinquante (12.350) Parts Sociales de Classe D. Les Parts Sociales de Classe D ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM Real Estate IV B.V., une société constituée et régie par la loi des Pays-Bas, nommée "Propriété Kempten", située à Kempten, Allemagne conformément à l'article 7 ci-après.

e) mille sept cent seize (1.716) Parts Sociales de Classe E. Les Parts Sociales de Classe E ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM Real Estate V N.V., une société anonyme constituée et régie par la loi de la Belgique, nommée "Propriété Zaventem", située à Zaventem, Belgique, conformément à l'article 7 ci-après;

f) dix mille huit cents trente-sept (10.837) Parts Sociales de Classe F. Les Parts Sociales de Classe F ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM Real Estate VI B.V., une société constituée et régie par la loi des Pays-Bas, nommée "Zum Panrepel", située à Bremen, Allemagne, conformément à l'article 7 ci-après;

g) trois mille quatre cent soixante-dix-sept (3.477) Parts Sociales de Classe G. Les Parts Sociales de Classe G ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM Real Estate VIII B.V., une société constituée et régie par la loi des Pays-Bas, nommée "Edeka C+C Market" situé à Michelstadt, Allemagne, conformément à l'article 7 ci-après;

h) onze mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (11.397) Parts Sociales de Classe H. Les Parts Sociales de Classe H ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM Real Estate VII B.V., une société constituée et régie par la loi des Pays-Bas, nommée "Wessels + Müller Portofolio", située à Isenbeck Gewerbepark, Wildau-Berlin, Allemagne, conformément à l'article 7 ci-après.

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe H sont ci-après collectivement dénommées les "parts sociales".

Toutes les parts sociales votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs de parts sociales de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément sur quelque question que ce soit. Aucune classe de parts sociales ne comporte un droit de préemption sur une quelconque part sociale de la Société, sauf si la loi en dispose autrement.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre de parts sociales existantes."

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société est évalué à la somme de EUR 2.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. STREIFF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mars 2008. Relation: LAC/2008/10029. — Reçu mille quatre cent vingt-quatre euros soixante-cinq cents (0,5% = 1.424,65.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008040838/242/191.

(080044136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Parworld, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 77.384.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration du 12 juillet 2007 que :

- Monsieur Gilles GLICENSTEIN et Madame Tina WILKINSON ont démissionné de leur mandat d'Administrateur de la Société en date du 21 mai 2007 et du 20 juin 2007 respectivement.

- Le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Bruno PIFFETEAU, 5, avenue Kléber F-75116 Paris ainsi que Monsieur Stéphane BRUNET, 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange, en tant que nouveaux Administrateurs pour achever le mandat laissé vacant par les deux Administrateurs démissionnaires. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

- Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Philippe MARCHESSAUX, 5 avenue Kléber F-75116 Paris, comme nouveau Président du Conseil d'Administration de la Société à compter du 12 juillet 2007.

Préalablement à sa nomination en qualité de Président du Conseil Administration, Monsieur Philippe MARCHESSAUX occupait les fonctions d'Administrateur de la Société.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Pour le Conseil d'Administration

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008040638/2300/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07079. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Ofi Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 116.289.

—
Constituée par-devant M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 26 avril 2006, acte publié au Mémorial C no 1352 du 13.07.2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.02.2008.

Pour Ofi-Lux S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008039237/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03254. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.
